



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE N°62

Poitiers, le 28 décembre 2021

Vaccination contre la COVID19 dans le département de la Vienne

À la date du 27 décembre 2021, **340 827 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin** dans le département (77,9% de couverture vaccinale), **335 491 personnes bénéficient d'un schéma vaccinal complet** (76,9% de couverture vaccinale).

Par ailleurs, **151 077 personnes ont réalisé un rappel vaccinal**.

La couverture vaccinale par tranche d'âge dans le département de la Vienne :

- Plus de 65 ans : 94,4% (1 dose) – 93,4% en schéma complet – 70,4% ont réalisé le rappel vaccinal
- 50–64 ans : 92,3% (1 dose) – 91,7% en schéma complet – 49,8% ont réalisé le rappel vaccinal
- 40–49 ans : 89,2% (1 dose) – 88,4% en schéma complet – 32,8% ont réalisé le rappel vaccinal
- 18–39 ans : 84,8% (1 dose) – 83,5% en schéma complet – 19,3% ont réalisé le rappel vaccinal
- 12–17 ans : 81,5% (1 dose) – 79,2% en schéma complet

La vaccination des enfants entre 5 et 11 ans prioritaires (à risque ou vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée) a débuté depuis le 15 décembre. Dans la Vienne, elle est actuellement réalisée par le CHU site de Poitiers sur rendez-vous (www.sante.fr). Près de **11 500 injections** sont programmées cette semaine dans les centres de vaccination du département.

Point de situation sanitaire dans le département de la Vienne au 27/12/2021

- Taux d'incidence : 305,2 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité : 5,3 %

Pour les plus de 65 ans :

- Taux d'incidence : 101,7 pour 100 000 habitants
- Taux de positivité : 2,7%

Hospitalisations :

- Nombre d'hospitalisations : 59 dont 15 en services réanimatoires

Clusters : 7

Depuis le début de l'épidémie, 422 personnes sont décédées des suites de la COVID19 dans la Vienne (308 en milieu hospitalier et 114 en établissements médico-sociaux).

À la veille des fêtes de fin d'année, la préfecture de la Vienne appelle à la plus grande vigilance.

Il convient de continuer d'appliquer les gestes barrières, notamment l'aération des espaces clos, de limiter les contacts les jours précédents les fêtes, de se faire tester au moindre doute. Enfin, il est fortement recommandé de limiter le nombre de convives à table.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86 000 Poitiers